

# ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juin 2023

---

VISANT À AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES  
PROFESSIONNELS - (N° 1175)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° AS390

présenté par  
M. Monnet et M. Dharréville

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 5, après les mots :

« compétentes, »

insérer les mots :

« afin d'assurer un équilibre et une solidarité entre les territoires en matière d'accès aux soins, ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à assurer que toute nouvelle délimitation d'un territoire de santé ne s'opèrera pas au détriment d'un équilibre général entre l'ensemble des territoires et d'un principe de solidarité entre territoires plus ou moins bien dotés en termes d'accès aux soins.